

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président et aux membres du conseil d'administration de
Conseil des arts de Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

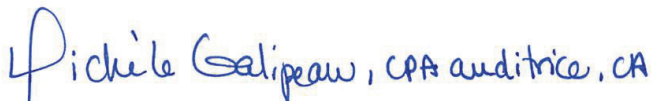
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de Montréal au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,



Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA

Montréal

Le 18 avril 2017

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2016

	Notes	2016 Budget \$	2016 Réalisations \$	2015 Réalisations \$
Produits				
Apport – Agglomération de la Ville de Montréal		13 950 000	13 950 000	13 450 000
Apports des partenaires aux programmes	3	237 354	858 450	647 867
Droits d'entrée liés au Grand Prix		90 000	94 478	85 480
		14 277 354	14 902 928	14 183 347
Maison du Conseil des arts de Montréal	4	160 820	190 472	182 689
Revenus d'intérêts	5	120 000	137 946	142 941
Autres produits		366 290	5 591	1 901
		14 924 464	15 236 937	14 510 878
Charges				
Programme général		10 140 000	10 713 695	10 259 996
Annulations de subventions octroyées au cours des exercices antérieurs		—	(5 700)	(35 000)
	6	10 140 000	10 707 995	10 224 996
Initiatives territoriales	7	1 484 750	1 387 317	1 442 942
Initiatives stratégiques	8	525 350	509 777	334 534
Frais relatifs aux prix	9	239 000	280 278	236 721
Autres actions	10	277 000	270 531	93 156
		12 666 100	13 155 898	12 332 349
Frais d'administration	11	2 008 402	1 859 665	1 876 887
		14 674 502	15 015 563	14 209 236
Maison du Conseil des arts de Montréal	4	249 962	245 639	239 522
		14 924 464	15 261 202	14 448 758
Excédent (déficit) des produits sur les charges		—	(24 265)	62 120

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2016

	Notes	2016 \$	2015 \$
Actif à court terme			
Encaisse		347 770	111 633
Placements	15	4 478 038	4 354 858
Débiteurs	16	116 232	103 334
Frais payés d'avance		1 998	1 940
		4 944 038	4 571 765
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer	17	216 023	251 352
Subventions à payer	18	1 471 134	2 119 656
Montants dus à la Ville de Montréal		2 551 877	1 408 434
Apports reportés	19	33 083	95 309
Loyers perçus d'avance		3 010	3 838
		4 275 127	3 878 589
Actif net			
Grevé d'affectations d'origine interne	13	62 413	222 413
Non affecté	14	606 498	470 763
		668 911	693 176
		4 944 038	4 571 765

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Le président du conseil d'administration,

Le trésorier,



Jan-Fryderyk Pleszczynski



Jocelyn Dion, FCPA, FCGA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Exercice terminé le 31 décembre 2016

			2016	2015
	Grevé d'affectations d'origine interne (note 13)	Non affecté (note 14)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	222 413	470 763	693 176	577 210
Affectations de l'exercice				
Projet-système de gestion intégrée et de dépôt en ligne	(160 000)	160 000	—	—
Provision pour invalidité à court terme				53 846
Excédent (déficit) des produits sur les charges		(24 265)	(24 265)	62 120
Solde à la fin	62 413	606 498	668 911	693 176

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016	2015
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) des produits sur les charges	(24 265)	62 120
Variation des éléments hors caisse		
Débiteurs	(12 898)	177 763
Frais payés d'avance	(58)	(1 940)
Créditeurs et charges à payer	(35 329)	(96 905)
Subventions à payer	(648 522)	924 917
Montants dus à la Ville de Montréal	1 143 443	(520 223)
Apports reportés	(62 226)	1 764
Loyers perçus d'avance	(828)	(6 531)
	383 582	478 845
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	359 317	540 965
Activités de placement		
Variation nette des placements et flux de trésorerie liés aux activités de placement	(123 180)	(656 374)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	236 137	(115 409)
Encaisse du début de l'exercice	111 633	227 042
Encaisse à la fin de l'exercice	347 770	111 633

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts de Montréal (le Conseil) a été fondé en 1956 et il a été institué personne morale de droit public le 25 octobre 2007 en vertu de l'article 231.2 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ., chapitre C-11.4). Le Conseil est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38).

Le Conseil des arts de Montréal est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada.

Le Conseil, en vertu de l'article 231.3, a pour mandat :

- de dresser et de maintenir une liste permanente des associations, sociétés, organismes, groupements ou personnes qui participent à la vie artistique et culturelle dans l'agglomération de Montréal;
- d'harmoniser, de coordonner et d'encourager les initiatives d'ordre artistique ou culturel dans l'agglomération de Montréal;
- dans les limites des revenus disponibles à cette fin, de désigner les associations, sociétés, organismes, groupements, personnes ainsi que les manifestations artistiques ou culturelles à qui ou à l'égard de qui une subvention, un prix ou une autre forme d'aide financière doit être versé.

2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers du Conseil sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de *CPA Canada - Comptabilité* pour le secteur public. Le Conseil a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes à but non lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers du Conseil est préparée par la direction. La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour avantages sociaux futurs et les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Apports

L'apport de l'agglomération de la Ville de Montréal est comptabilisé à titre de produits dans l'exercice où elle est autorisée.

Les contributions de partenaires aux programmes sont des apports. Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser ceux-ci. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Produits

Les produits de la Maison du Conseil des arts de Montréal, les droits d'entrée reliés au Grand Prix et des autres produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Subventions des programmes

Les subventions octroyées sont comptabilisées lorsqu'elles sont autorisées et que les bénéficiaires ont satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant. Les annulations des subventions octroyées sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Placements

Les placements sont constitués de certificats de dépôt dont l'échéance est de 180 jours et plus à compter de la date d'acquisition et sont évalués au moindre du coût et de leur juste valeur.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale: Le Conseil comptabilise un actif financier ou un passif financier dans le bilan lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure: À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Conseil sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Le Conseil détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'actif net.

Actifs non financiers

Le Conseil comptabilise les frais payés d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

3 APPORTS DES PARTENAIRES AUX PROGRAMMES

	2016 \$	2015 \$
Premières expériences de travail	133 604	—
Parrainage fiscal	576 729	448 980
Outiller la relève artistique montréalaise	47 618	10 000
Soutien aux pratiques émergentes	—	25 000
Rayonnement culturel	—	15 000
Libres comme l'art	—	30 000
Grand Prix du Conseil	29 500	25 000
Caisse de la culture	5 000	5 000
Bourse des Jeunes Mécènes pour les Arts, CISCO, Younder et Création jazz	29 000	33 887
Partenaires Go-C.A.	—	10 000
Radio Canada	15 000	—
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	5 749	5 000
Montréal joue	1 500	—
Société de développement des entreprises culturelles (SODEC)	15 000	40 000
	858 450	647 867

4 MAISON DU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

	2016 \$	2015 \$
Produits		
Location de studios et de services	190 472	182 689
Charges		
Rémunération	130 149	128 866
Cotisations de l'employeur	24 698	25 433
Gardiennage et sécurité	52 811	48 695
Téléphone, poste et publicité	4 476	5 243
Services techniques et autres	12 542	11 412
Entretien et réparations	8 886	9 905
Biens non durables et autres	7 197	7 442
Entretien, mobilier	4 880	2 526
	245 639	239 522

5 REVENUS D'INTÉRÊTS

Les revenus d'intérêts, au montant brut de 161 004 \$ (150 715 \$ en 2015) sont présentés nets d'un montant de 23 058 \$ (7 774 \$ en 2015) versé à la Ville de Montréal et calculé sur le solde mensuel des engagements.

6 SUBVENTIONS PROGRAMME GÉNÉRAL

	2016 \$	2015 \$
Théâtre	2 759 468	2 741 244
Musique	2 304 465	2 253 032
Danse	1 585 422	1 540 501
Arts visuels	1 399 707	1 374 737
Littérature	556 396	502 700
Cinéma et vidéo	574 898	512 371
Arts numériques	320 500	303 000
Secteur pluridisciplinaire	428 325	331 039
Nouvelles pratiques artistiques	225 500	213 500
Arts du cirque	512 151	408 184
Échanges culturels	41 020	44 688
Autres	143	—
	10 707 995	10 224 996

7 INITIATIVES TERRITORIALES

Programme de tournée	2016 \$	2015 \$
Arts de la scène	847 455	898 303
Arts visuels	78 125	45 806
Cinéma et vidéo	65 203	60 966
Littérature	43 635	41 905
Nouvelles pratiques artistiques	31 344	31 977
Arts numériques	23 310	11 040
Portraits d'artistes	9 124	8 431
	1 098 196	1 098 428
 Programme de résidences	 2016 \$	 2015 \$
Libres comme l'Art	—	90 379
Résidences d'écrivains	49 000	35 000
Projets pilotes	124 170	108 500
Poète de la Cité	15 720	14 635
Résidences en arts visuels	44 000	41 000
Résidences en arts numériques	15 000	10 000
Ateliers studios Saguenay-Montréal (CAM/CAS/CALQ)	10 000	10 000
Fête du 375 ^e VDM – ponts culturels	31 231	35 000
	289 121	344 514
	1 387 317	1 442 942

8 INITIATIVES STRATÉGIQUES

	2016 \$	2015 \$
Premières expériences de travail	163 404	—
DémArt-Mtl	97 852	180 015
60 ^e du CAM	75 337	—
Activités de la relève	67 827	44 434
Diversité culturelle	66 242	62 149
Activités de philanthropie	31 055	28 976
Évènements	8 060	18 960
	509 777	334 534

9 FRAIS RELATIFS AUX PRIX

	2016 \$	2015 \$
Grand Prix du Conseil		
Frais incidents	128 777	117 834
Prix en argent et œuvre d'art	75 561	75 000
Philanthropie		
Prix et bourses Jeunes Mécènes pour les Arts	30 940	20 000
Stages en philanthropie	16 000	—
Autres prix	29 000	23 887
	280 278	236 721

10 AUTRES ACTIONS

	2016 \$	2015 \$
Soutien aux programmes de subventions	107 031	93 156
Services et expertises	163 500	—
	270 531	93 156

11 FRAIS D'ADMINISTRATION

	2016 \$	2015 \$
Rémunération	1 415 191	1 423 508
Cotisations de l'employeur	244 424	245 996
Transport et communication	95 081	111 778
Services professionnels, techniques et autres	87 961	71 438
Location, entretien et réparation	7 039	8 713
Biens non durables	9 969	15 454
	1 859 665	1 876 887

12 RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ

Les cotisations de l'employeur comprennent l'ensemble des déductions à la source liées à la rémunération, dont le régime de retraite simplifié des employés du Conseil. Uniquement les employés permanents bénéficient d'un régime d'épargne-retraite collectif auquel le Conseil apporte une contribution de 4 à 6 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution du Conseil. La charge relative au régime de retraite est de 62 274 \$ en 2016 (64 528 \$ en 2015).

13 AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a autorisé les affectations d'origine interne suivantes : une affectation devant être utilisée pour développer et accroître les activités de diffusion au profit de tous les publics de 8 567 \$ (8 567 \$ en 2015), une affectation pour prestations d'invalidité à court terme de 53 846 \$ (53 846 \$ en 2015). L'affectation de 2015 pour le développement du système de gestion intégrée et de dépôt en ligne de 160 000 \$ a été libérée puisque le système a été mis en place en 2016.

14 ACTIF NET NON AFFECTÉ

L'actif net non affecté est constitué des sommes mises à la disposition du Conseil et non utilisées conformément à l'article 231.13 de la Charte de la Ville de Montréal.

15 PLACEMENTS

	2016 \$	2015 \$
Certificat de placement garanti au taux de 1,70 % (1,45 % en 2015), échéant en janvier 2017	2 784 152	2 744 358
Certificat de placement garanti au taux de 1,75 %, échéant en octobre 2017	1 090 000	—
Certificat de placement garanti au taux de 1,75 %, échéant en janvier 2016	—	1 017 000
Certificat de placement garanti au taux de 1,75 % (1,75 % en 2015), échéant en octobre 2017	603 886	593 500
	<u>4 478 038</u>	<u>4 354 858</u>

16 DÉBITEURS

	2016 \$	2015 \$
Organismes et individus	11 026	10 316
Remboursement de la taxe de vente du Québec	35 657	22 878
Remboursement de la taxe sur les produits et services	16 795	11 531
Avances de salaires	2 096	2 096
Intérêts courus	50 658	56 513
	<u>116 232</u>	<u>103 334</u>

17 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2016 \$	2015 \$
Charges sociales à payer	141 302	148 065
Charges à payer	74 721	103 287
	<u>216 023</u>	<u>251 352</u>

18 SUBVENTIONS À PAYER

Les subventions à payer sont composées des subventions octroyées à des associations, sociétés, organismes, groupements ou personnes ou à l'égard de manifestations artistiques ou culturelles conformément à l'article 231.3 de la Charte de la Ville de Montréal et non versées aux 31 décembre 2016 et 2015.

19 APPORTS REPORTÉS

	2016 \$	2015 \$
Apports des partenaires aux programmes		
Solde au début	95 309	93 545
Plus : Montants encaissés au cours de l'exercice	32 864	92 184
Moins : Montants constatés à titre de produits au cours de l'exercice	(95 090)	(90 420)
Solde à la fin	<u>33 083</u>	<u>95 309</u>

20 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés, directement ou indirectement, par la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal met gratuitement à la disposition du Conseil les biens dont elle est propriétaire constituant la Contribution en biens et services offerte par la Ville :

- les applications et les systèmes informatiques et de gestion utilisés par la Ville ;
- la Ville fournit sans frais au Conseil en vertu d'une entente signée le 9 janvier 2009 pour une durée de dix ans, les lieux prêtés d'une superficie de 2 865,16 mètres carrés et dont l'aménagement répond aux normes en usage à la Ville pour ses activités. La Ville assume les coûts de chauffage et d'électricité relatifs aux lieux prêtés.

Ces opérations ne sont pas constatées aux états financiers.

21 DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

L'existence économique du Conseil est tributaire de l'apport provenant de l'agglomération de la Ville de Montréal.

22 CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2016.